

Question orale de M. Fassi-Fihri concernant « le projet d'achat d'énergie groupé »

Question jointe de Mme Nagy

M. Fassi-Fihri.- J'ai reçu dans ma boîte aux lettres, comme l'ensemble des habitants de la Ville de Bruxelles, une invitation à participer à une opération d'achat groupé d'énergie lancée par la Ville. Cette initiative, aux allures publicitaires, promet jusqu'à 350 € d'économie par an.

Il s'agit d'une question importante, fondamentale pour les ménages bruxellois, l'énergie étant un poste budgétaire très important dans la vie des citoyens.

À la lecture du document et des informations disponibles sur le site de la Ville et de l'opérateur, je souhaiterais vous poser une série de questions.

Vous évoquez une date de clôture fixée au 13 mars, avec une décision le 14.

Comment fonctionne l'appel aux fournisseurs ? Comment garantir qu'en un si court laps de temps, à savoir une nuit, ils puissent prendre connaissance des masses, des besoins et des attentes de l'ensemble des consommateurs potentiels ?

Des discussions préalables sont-elles menées avec les fournisseurs ? Dans l'affirmative, quel en est le cadre juridique ?

Parmi les critères figurent le prix, le caractère durable et la qualité de service.

Comment sont pondérés ces critères dans le choix définitif de l'opérateur ?

Comment évaluer la qualité de service ?

Combien l'opération a-t-elle coûté à la Ville de Bruxelles ?

Quels seront les critères d'évaluation retenus par la Ville pour juger du succès de l'opération ?

Que se passera-t-il à l'échéance du contrat ? La Ville compte-t-elle reconduire l'opération au terme de chaque période ?

En outre, la Ville a déjà organisé une opération similaire pour ses propres services et asbl. Quelle évaluation faites-vous de cet achat groupé ? S'est-il traduit par une réelle baisse des coûts ? De quel ordre ?

La Ville avance des arguments très alléchants. Parmi les membres du Collège,

combien se sont inscrits à cette opération d'achat groupé d'énergie ?

M. le Bourgmestre.- Je le ferai.

La parole est à Mme Nagy.

Mme Nagy.- Cette démarche nous paraît intéressante, car l'achat groupé permet de diminuer la part des dépenses énergétiques dans le budget des ménages, lesquels sont de plus en plus nombreux à rencontrer des difficultés financières. Toutefois, certains éléments exigent la plus grande prudence, notamment l'annonce des économies possibles. Le tarif final dépendra du nombre de souscripteurs et des offres du marché. Je note déjà une différence entre l'économie annoncée dans le toutes-boîtes (350 €) et celle indiquée par la maison de la participation (230 €). Je souhaiterais davantage de transparence dans la démarche.

Quel contrat lie Wikipower et la Ville de Bruxelles ? Sur quels critères la Ville a-t-elle arrêté son choix ?

Le volet participation est-il financé par la Ville ou par Wikipower ?

L'achat d'énergie verte sera-t-il accompagné d'une campagne de sensibilisation aux économies d'énergie ? Que recouvre la notion d'énergie verte : énergie produite en Belgique, en Europe, à l'étranger ?

M. le Bourgmestre.- La parole est à M. El Ktibi.

M. El Ktibi, échevin.- Je vous remercie pour vos questions et je vais répondre de manière exhaustive à l'ensemble de vos demandes.

L'achat groupé (gaz/électricité) est, avant tout, une manière de donner davantage de pouvoir de marché aux consommateurs. Depuis la libéralisation du secteur de l'énergie, trop peu de ménages (30 %) ont osé changer de fournisseur ou, à tout le moins, de contrat. La facture énergétique reste un poste important dans le budget des ménages et des petits commerçants (également bénéficiaires de cette action). L'énergie est plus chère en Belgique que dans les pays voisins. Cet achat

groupé est l'occasion, pour les personnes intéressées, d'obtenir des offres énergétiques budgétisées et comparées, et de pouvoir conclure un nouveau contrat financièrement plus intéressant. Il est par ailleurs important de sensibiliser ceux qui n'ont jamais changé de contrat.

S'agissant du fonctionnement de la mesure, la période d'inscription à l'achat groupé d'énergie s'achève en effet le jeudi 13 mars. L'offre de prix sera adressée dès le lendemain, vendredi 14 mars, à l'ensemble des personnes inscrites. Une première offre des fournisseurs sera remise quelques jours plus tôt. La date n'est pas encore précisée, mais devrait se situer autour du 10 mars. Cela nous permettra de préparer la communication sur les sites internet et par la voie de courriels, de calculer les économies personnalisées de chaque citoyen et d'élaborer le formulaire de souscription avec le fournisseur.

Comment fonctionne l'appel aux fournisseurs ?

Les fournisseurs actifs en Région bruxelloise ont été contactés individuellement par le prestataire technique Wikipower. Ils ont ensuite reçu le dossier de présentation de l'achat groupé reprenant :

- les informations générales (contexte, moyens de communication...);
- le timing de la remise d'offre ;
- les critères de l'offre en électricité et en gaz ;
- les statistiques de l'achat groupé ;
- la répartition des participants au sein des fournisseurs ;
- le nombre de personnes ayant déjà changé de fournisseur ;
- la répartition des participants par type de compteur ;
- la consommation moyenne par compteur ;
- la répartition des participants par taille de ménage.

...

Les fournisseurs ayant souhaité proposer une offre doivent accepter les conditions générales d'ici au 7 mars. Ces conditions listent les produits concernés par l'offre, le fonctionnement de la mise aux enchères, les obligations

de Wikipower et du fournisseur, la rémunération.

Ensuite, le 10 mars, au terme de trois tours d'enchères, les fournisseurs enverront une première offre à l'échéance convenue. Wikipower choisira l'offre la plus compétitive, éliminant le fournisseur ayant remis l'offre la moins compétitive.

Une deuxième offre sera soumise ensuite à Wikipower, qui retiendra à nouveau l'offre la plus compétitive, éliminant le fournisseur proposant l'offre la moins intéressante.

Enfin, les fournisseurs communiqueront leur troisième et dernière offre à Wikipower. Le nom du fournisseur sélectionné sera annoncé à l'issue de ce tour final, mettant un terme aux enchères en date du 13 mars.

Le dossier de présentation sera envoyé au début du mois de mars pour permettre aux fournisseurs de l'analyser à leur aise et de décider s'ils ont intérêt à participer en fonction des nombreuses statistiques reprises dans le document. Wikipower s'est présenté auprès des fournisseurs comme le prestataire technique de l'achat groupé de la Ville de Bruxelles.

L'offre des fournisseurs se fonde sur un contrat de fourniture :

- d'électricité 100 % verte à prix fixe pour une durée de 36 mois ;
- de gaz à prix variable pour une durée de 36 mois.

Les offres qui ne respectent pas ces critères ne sont pas prises en compte.

Au terme des trois tours d'enchères, c'est le fournisseur ayant remis une offre dont le coût moyen pondéré est le plus faible qui remportera le marché. Dans le cas où la différence de prix entre deux fournisseurs serait inférieure à 1 %, d'autres paramètres pourront être pris en compte dans la décision, tels que la durée des avantages octroyés ou la qualité des services. L'évaluation de la qualité des services est fondée sur le classement de la VREG (organisme régulateur flamand) qui considère les paramètres suivants :

- présentation des informations générales du site ;
- capacité du service clientèle à répondre aux questions des clients ;
- moyens de paiement offerts par le fournisseur ;

- frais supplémentaires facturés par le fournisseur.

Le prix est toujours garanti, quel que soit le nombre de souscripteurs à l'offre. Le prestataire ne s'engage pas sur un nombre de clients minimum.

Le contrat proposé court sur 3 ans. Chacun est, bien entendu, libre de résilier ce contrat à n'importe quel moment et de changer de fournisseur ou de contrat. Le citoyen n'a donc rien à perdre dans cette aventure ! Au terme dudit contrat, soit après 3 ans, celui-ci est tacitement reconduit pour une durée d'un an, comme cela se fait habituellement. Le participant sera alors invité à s'inscrire dans un nouvel achat groupé pour bénéficier d'une comparaison personnalisée et de réductions supplémentaires. Le participant pourra ainsi rester chez son fournisseur s'il l'estime toujours compétitif et s'il est satisfait du service, ou changer de fournisseur via le comparateur ou l'achat groupé.

Nous espérons, à terme, relancer cette expérience afin de toucher les citoyens qui n'ont pas osé changer de fournisseur et ceux qui, au terme de leur contrat, souhaitent en signer un autre plus intéressant.

L'objectif central de cet achat groupé est d'inciter les particuliers et les indépendants à oser comparer. Les frais de l'opération, pour la Ville de Bruxelles, couvrent exclusivement la communication, à savoir l'insertion d'encarts publicitaires dans la presse écrite pour un total de 19.000 €. Les frais d'impression des 44.000 dépliants sont pris en charge par la centrale d'achat.

L'évaluation de l'opération « achat groupé » reposera sur le nombre de participants à la phase de souscription. Nous en sommes, pour cette première initiative, à 1.170 souscripteurs et nous espérons dépasser les 2.000 inscriptions, ce qui marquera le succès de cette initiative visant à permettre aux Bruxellois de payer moins cher leur énergie. Notre démarche bénéficie par ailleurs aux citoyens de l'ensemble de la Région de Bruxelles-Capitale ! (Et rien n'empêche des habitants d'autres communes d'y souscrire.)

Quant à l'achat groupé d'énergie pour les bâtiments de la Ville de Bruxelles, nous avons procédé, en 2010, au lancement d'une adjudication ouverte pour la

fourniture d'électricité et de gaz naturel.

M. Fassi-Fihri.- Cette matière est essentielle pour nos concitoyens. La Ville leur propose une offre alléchante, et il importe que la situation soit claire. Je regrette que les informations qui viennent de nous être données n'aient pas été publiées sur le site de la Ville. Et ce ne sont pas des détails, puisque l'autorité publique leur promet une économie de 350 €. Les achats groupés d'énergie sont intéressants, notamment pour inciter la population à faire jouer la concurrence. Je m'interroge toutefois sur le rôle de la Ville. En l'occurrence, elle devient acteur sur le marché de l'énergie. Pourquoi ne le fait-elle pas pour les gsm, l'internet ou la télévision ?

Le marché de l'énergie à Bruxelles est extrêmement concurrentiel. L'impact d'un achat groupé d'énergie sur le tarif oscille entre 2 et 5 %, ce qui me semble infime par rapport à ce que le jeu de la concurrence permet d'obtenir.

Au lieu de lancer une opération qui risque de nourrir de faux espoirs, il aurait été préférable de confier à des associations la sensibilisation des consommateurs au jeu de la concurrence. Vous associez l'image de la Ville à une opération dont la réussite n'est pas garantie.

Mme Nagy.- Je ne partage pas l'avis de mon collègue. En effet, la consommation d'énergie doit être réduite pour des raisons sociales et environnementales. Les CPAS, la ville de Namur, la commune de Molenbeek et d'autres pratiquent déjà l'achat groupé.

L'offre doit être transparente. Or le montant des économies par ménage est de 350 € selon les dépliants, mais de 230 € selon la Maison de la participation.

Vous vous devez d'être prudent, faute de quoi vous risquez de décevoir et de démobiliser les citoyens. Je vous demanderai quelques précisions sous la forme d'une question écrite.

M. le Bourgmestre.- Ce sujet est extrêmement important et exige une parfaite transparence. Lorsque les chiffres seront connus, ce dossier devra faire l'objet d'un débat en Conseil communal.
